

Accords du participe passé au collège : le cas du Sénégal

Agreements of the past participle in middle school: the case of Senegal

El Hadji Malick Sy WONE
Institut de français pour les étudiants étrangers (IFE)
Université Cheikh Anta Diop Dakar, Sénégal

Reçu:29/04/2023, **Accepté:** 10/05/2023, **Publié:** 15/06/ 2023

Résumé :

Les accords du participe passé constituent un aspect fort emblématique de l'enseignement de la grammaire française dans les établissements scolaires de tous les pays francophones. Cet article s'intéresse à leur apprentissage dans les collèges sénégalais à travers les chapitres consacrés à ces accords dans les deux manuels de grammaire dévolus aux apprenants.

Mots-clés : Participe passé, accord grammatical, auxiliaire être, auxiliaire avoir, verbes pronominaux, leçons, exercices

Summary:

The agreements of the past participle constitute a highly emblematic aspect of French grammar in schools in all French-speaking countries. This article focuses on their learning in Senegalese colleges through the chapters devoted to these chords in the two grammar manuals assigned to learners.

Keywords: Past participle, grammatical agreement, auxiliary to be, auxiliary to have, pronominal verbs, lessons, exercises

*« Clément Marot a ramené deux choses d'Italie :
la vérole et l'accord du participe passé...
Je pense que c'est le deuxième qui a fait le plus de ravage. »*
Voltaire

Introduction

Les accords du participe passé sont un volet grammatical central dans l'étude de la langue française. Ils sont l'une des plus grandes difficultés auxquelles sont confrontés écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et... enseignants de tout

l'espace francophone. Par ailleurs, ils sont une équation redoutable pour de nombreux chercheurs. Et parmi eux, certains affirment ironiquement que ces règles d'accord seraient la raison principale de l'enseignement de la grammaire française. C'est ce que rappelle Charles-Henri Audet (1996 : 1) dans l'extrait ci-dessous :

L'une des plus grandes difficultés du français écrit, sinon la plus grande (...), c'est l'accord du participe passé. Un historien de la grammaire scolaire, André Chervel soutient d'ailleurs, avec autant de sérieux que d'humour, que c'est essentiellement pour enseigner et justifier l'accord du participe passé que les classes de grammaire française ont été inventées. Depuis trois siècles, et particulièrement dans le cas de cette classe de mots, la noble tâche d'apprendre aux élèves à écrire correctement ce qu'ils ne prononcent pas inspire des grammairiens de tout acabit. Dans des formulations plus ou moins heureuses, chacun propose cinq, dix ou quinze règles générales et jusqu'à une trentaine de cas particuliers ou d'exceptions.

En tout état de cause, cette présente étude ambitionne d'explorer le contenu des leçons portant sur les accords du participe passé dans les quatre classes (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) des collèges sénégalais. Ceci, par le biais des deux ouvrages au programme présentement : *Grammaire du français 6è/5è* et *Grammaire du français 4è/3è*.

Ainsi dans une première phase, nous revisiterons l'historique des règles gouvernant les participes passés (PP) et leurs caractéristiques. Dans une seconde période, nous présenterons les manuels à travers leurs aspects formels ; et enfin nous examinerons le contenu des leçons et exercices liés aux accords des participes passés dans les deux livres.

1 – Accords des participes passés, caractéristiques et itinéraire

1 – 1 Qu'est-ce qu'un accord grammatical ?

L'accord grammatical est la résultante du type de liens existant entre les différentes composantes d'un énoncé phrastique. Ceci aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Néanmoins, une absence de recoupement des accords est possible entre les deux zones d'expression que sont l'écriture et l'oralité. Par exemple :

(1) *Ils sont partis.*

(2) *Elles sont parties.*

Aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, les deux énoncés se prononcent de la même manière. Cependant à l'écrit, la graphie du féminin est signalée par la voyelle « e » même si elle n'a aucune consistance phonique. De plus, selon Paul Bessler (1999 : 3), l'accord grammatical renvoie à un « *processus qui consiste à prendre une partie du contenu sémantique d'un élément et à l'exprimer par le biais d'une marque flexionnelle sur un autre élément* ». Cela dit, notons que ces principes

d'accord évoqués dépassent la sphère des participes passés et englobent la totalité du discours grammatical. Claire Lefèvre (1986 : 126), quant à elle, présente le point vue suivant :

Il est proposé que, contrairement aux autres cas d'accord en français, l'accord du participe passé ne consiste pas en une règle de copiage ou de vérification de traits, mais en une règle de transfert et d'épellation, sur le participe, des traits de genre et de nombre de la trace du NP qu'il gouverne.

Quoi qu'il en soit, retenons que les normes d'accord régissant les participes passés sont liées au sujet (à travers son genre et son nombre) et au complément d'objet direct (à travers son position dans la phrase). Par ailleurs, le participe passé dépourvu d'auxiliaire fonctionne comme un adjectif. Tels sont les codes préliminaires sur lesquels reposent les synchronismes des participes passés non pronominaux.

1 – 2 Le parcours du participe passé

Le participe passé est apparu dans la langue française sous un aspect adjectival. Ce qui fait qu'il fonctionnait comme un adjectif et répondait aux exigences d'accord de cette partie du discours. Selon certains grammairiens, cette phase adjectivale remonterait à la période correspondant à l'ancien français. Les règles grammaticales n'étaient pas encore adéquatement fixées et celles régissant les accords du participe passé étaient flottantes. Il faudra attendre la période du « moyen français » pour voir les choses évoluer légèrement dans le bon sens. En effet, selon Mario Désilets (2019 : 2) :

La morphosyntaxe se précise : on marque le féminin des adjectifs et des participes avec un « e », on place plus régulièrement le sujet avant le verbe et les formes composées du verbe admettent de moins en moins l'intégration de mots entre l'auxiliaire et le participe. (...) Dans ce contexte, le participe employé avec avoir est de moins en moins perçu comme une forme adjectivale et acquiert progressivement un statut verbal.

Durant la Renaissance, un poète du nom de Clément Marot va faire bouger les lignes en important d'Italie la fameuse règle stipulant que le participe passé s'accorde quand le complément d'objet direct (COD) est placé avant le verbe. Ceci au moment où le PP avait encore son statut adjectival. Toutefois, c'est au 17^{ème} siècle que la proposition de Marot fera l'objet de discussions et d'études poussées de la part des spécialistes de l'époque. Et selon Maurice Grévisse (1986 : 1369) :

C'est Vaugelas (...) qui la fit prévaloir. D'une manière générale, on tendait à laisser le participe passé invariable quand il était suffisamment soutenu par les mots placés après lui, et notamment : 1° quand le sujet était postposé (...) 2° quand le participe était suivi d'un attribut (...) 3° quand le participe était suivi d'un complément prépositionnel (...).

Les accords du participe passé des verbes pronominaux furent difficilement réglés au 17^{ème} siècle. En effet, ils stipulaient qu'ils devaient s'effectuer de la même manière que les verbes employés avec l'auxiliaire « avoir ». Toutefois, selon Mario Désilets, beaucoup de grandes plumes de l'époque - dont Molière et Voltaire - refusèrent d'appliquer la règle et continuèrent de lier le sujet aux participes passés des verbes pronominaux.

C'est ainsi, au fil des siècles, que les règles régissant le maniement des participes passés (certes toujours contestées) s'affineront en se raffermissant. Le 19^{ème} siècle marquera un tournant historique en France avec la généralisation de la scolarisation. Cette nouveauté favorisera la publication de manuels de grammaire qui vont définitivement populariser et graver sur le marbre les règles d'accords du participe passé. Cela dit le débat est loin d'être clos, car des évolutions - dans un sens quelconque - demeurent possibles.

2 – Les accords du participe passé au collège

2 – 1 Présentation des deux manuels



L'Afrique noire francophone n'ayant toujours pas obtenu son indépendance éditoriale, c'est en France que sont édités une bonne partie des manuels scolaires

des jeunes apprenants subsahariens. Le Sénégal, hélas, n'échappe toujours pas à cet anachronisme. Donc, retenons que l'IPAM (Institut pédagogique africain et malgache) est l'auteur des deux ouvrages. Les Editions classiques d'expression française (EDICEF) – une filiale d'Hachette Livre créée en 1971 – est la maison d'édition attitrée.

Étalé sur deux cent soixante-douze pages, le livre «*Grammaire du français 6è/5è*» est composé de quarante-une leçons réparties en neuf chapitres. Son concepteur, au niveau de la quatrième de couverture décrit ainsi l'ouvrage :

Cette grammaire (...) est un outil de référence simple, complet et adapté, proposant des centaines d'exercices. Elle est à la fois (...) une grammaire centrée sur une véritable pratique de la langue (...) une grammaire débouchant sur l'expression (...).

Des tableaux récapitulatifs de notions grammaticales et de conjugaison, suivis d'un index détaillé, ferment le manuel.

S'agissant du manuel «*Grammaire du français 4è/3è*», il est légèrement plus volumineux que le précédent (288 pages). Toutefois, il a moins de chapitres et de leçons : cinq et trente-six respectivement. Dans l'avant-propos, les rédacteurs ont défini leurs objectifs, présenté le contenu du livre avant d'expliquer leur conception de l'ouvrage et la démarche pédagogique adoptée. Cette dernière, selon IPAM, s'est efforcée à faciliter la tâche à l'enseignant et à l'élève (2018 : 3) :

Nous avons délibérément conçu l'ouvrage de façon à laisser le professeur libre de sa démarche pédagogique. Cependant, l'ordre constant adopté pour l'exposé de chaque notion, le parallélisme entre le plan de la leçon et celui des exercices comme le regroupement de ces derniers sous des rubriques facilement identifiables devraient permettre aux élèves une adaptation plus aisée.

En définitive, avec ces deux manuels, le collégien sénégalais a à sa disposition des dizaines de concepts grammaticaux et des centaines d'exercices. Et parmi cet arsenal linguistique, figurent les accords du participe passé.

2 – 2 Les accords du PP en classes de 6^{ème} et 5^{ème}

Deux leçons portent sur les participes passés dans le livre «*Grammaire du français 6è/5è*». Elles correspondent d'une part aux pages 211-214 et d'autre part aux pages 215-217. La première s'intitule «*L'accord du participe passé*» et la seconde «*L'accord du participe passé des verbes pronominaux*».

La première leçon s'ouvre sur un texte de fait divers tiré d'un journal nommé «*L'Union*». Cet article de presse est constitué de sept phrases dans lesquels se trouvent douze cas d'accords du participe passé. Ensuite, le concepteur invite les apprenants à lire et à examiner le texte à travers l'indication encadrée «*Observation*». Puis des consignes sont données aux élèves :

- Relevez les verbes conjugués de ce texte et classez-les selon qu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire être ou avoir.
- Cherchez le sujet des verbes conjugués avec être.
- Pour ceux qui comportent l'auxiliaire avoir, cherchez le COD.
- Comparez la terminaison des participes passés. Comment s'expliquent les différences, à votre avis ?

La méthode adoptée intègre l'élève dans le processus d'acquisition de connaissances. En effet, il ne s'agit pas de « balancer » une règle et ensuite tenter de l'étayer à travers des exemples. Au contraire, c'est le cheminement inverse qui est appliqué. Et dans celui-ci, l'apprenant est au cœur du mécanisme.

En fait, le travail de ce dernier consiste d'abord à identifier les verbes conjugués, à les sérier en fonction de l'auxiliaire qui les conduit, de chercher sujets et COD en relation avec ces mêmes auxiliaires avant d'examiner les désinences des participes passés. Enfin, avec le professeur, ils trouvent des explications aux dissemblances notées. Ainsi après ce préalable, l'introduction de la règle semblera naturelle et logique dans l'esprit de l'apprenant, qui n'aura pas l'impression que la directive grammaticale est sortie du néant.

Et c'est après cela que la leçon progresse en présentant la première partie de son contenu : « *L'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être* ». A cette étape de l'étude, les règles sont délivrées sous forme de formules succinctes toujours suivies d'une phrase illustrative. Voici les énoncés renvoyant à cela (2018 : 211) :

° *Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.*

° *Lorsque le verbe a plusieurs sujets de genres différents, le participe passé est, selon l'usage, accordé au masculin.*

° *Remarque : lorsque le sujet du verbe est « nous » ou « vous », le participe passé s'accorde selon le sens : Nous sommes rentrées tard. Vous êtes rentrés tard. Vous êtes rentrée tard (vouvoient).*

Les accords concernant l'auxiliaire « être » seraient beaucoup plus accessibles pour la majorité des élèves. En effet avec cet auxiliaire, la nature du participe passé est facile à établir, car relevant uniquement du lien que le verbe entretient avec son (ou ses) sujet(s). Le mode de fonctionnement est donc a priori aisé à saisir. Par ailleurs, Anne Bucharde et Anne Carlier (2008 : 2432) - qui ont travaillé sur la forme verbale « être + participe passé » - expliquent ainsi la genèse de la structure évoquée :

Le développement de « être + participe passé » en tant que forme fléchie du verbe et l'extension de ses conditions d'emploi doivent être envisagés dans le contexte global d'un changement typologique (...) qui caractérise l'évolution du latin au français : le latin, ayant des

Accords du participe passé au collège : le cas du Sénégal

caractéristiques d'une langue OV, tend à marquer la grammaire sous forme de morphèmes suffixés à la tête, alors que le français, étant une langue VO, exprime la grammaire sous forme de morphèmes libres précédents la tête (...).

Par contre, tel n'est pas le cas pour l'auxiliaire « avoir », dont l'accord du participe passé intègre le concept de complément d'objet direct (COD) beaucoup plus difficile à appréhender que celui de sujet. De plus, la variabilité de l'accord en fonction du positionnement du COD par rapport au verbe ajoute de la complexité dans le choix à opérer.

En tout état de cause, la deuxième partie de cette première leçon du manuel aborde cette question. Elle s'intitule « *L'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir* ». En plus de ce que nous avons évoqué plus haut sur les règles d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir », les rédacteurs du manuel ont ajouté les deux cas particuliers suivants :

° *Lorsque le COD est le pronom adverbial « en », le participe passé reste en principe invariable, car « en » ne désigne qu'une partie du tout (...).*

° *Le participe passé des verbes impersonnels et des verbes employés comme semi-auxiliaires est toujours invariable (...).*

Concernant les exercices, ils sont au nombre de seize : quatre portent sur l'auxiliaire « être » et douze sur l'auxiliaire « avoir ». Cette répartition inégale confirme le fait que l'usage du participe passé avec « être » est plus facile à mettre en œuvre. Donc, il fallait logiquement insister davantage sur les emplois avec le verbe « avoir ». C'est ce que les artisans de l'ouvrage ont compris. Et d'ailleurs sur le tableau ci-dessous figurent les consignes concernant le recours à l'auxiliaire « avoir » :

Exercice n°5	Réécrivez ces phrases en remplaçant par un pronom personnel le groupe nominal souligné. Attention aux accords
Exercice n°6	Transformez ces phrases en utilisant une subordonnée relative pour éviter la répétition. Attention aux accords
Exercice n°7	Dans ces phrases, justifiez l'accord des participes passés.
Exercice n°8	Orthographiez correctement les participes passés de ces phrases.
Exercice n°9	Mettez les verbes de ces phrases au passé composé.
Exercice n°10	Remplacez le groupe souligné par le groupe donné entre parenthèses. Attention aux accords
Exercice n°11	Transformez ces phrases déclaratives en phrases interrogatives, en faisant porter l'interrogation sur le groupe souligné. Attention aux accords
Exercice n°12	Transformez ces phrases en phrases exclamatives, en plaçant le COD en tête. Attention aux accords.
Exercice	Réécrivez ces phrases en remplaçant le pronom COD par un

n°13	groupe nominal que vous choisirez en tenant compte de l'orthographe du participe passé.
Exercice n°14	<p>a) Trouvez les groupes de la liste A qui, du seul point de vue de l'orthographe, pourraient aller avec chaque relative de la liste B.</p> <p>b) Retenez quatre groupes qui offrent un sens acceptable et employez-les dans de courtes phrases.</p>
Exercice n°15	Dans ces phrases, dites pourquoi aucun des participes passés conjugués avec l'auxiliaire avoir n'est pas accordé.
Exercice n°16	Vous avez été témoin d'un accident de la circulation. Vous rapportez ce que vous avez vu au policier qui rédige le rapport, en utilisant le passé composé. Attention aux accords des participes passés.

Certes, il s'agit d'exercices de « *type application* » pour reprendre le terme de Christian Puren (2001), car pour effectuer ce genre d'épreuve l'élève devra se remémorer de la norme grammaticale et l'appliquer mécaniquement. Néanmoins une bonne lecture des consignes nous renseigne sur leur variété et leur éclectisme. En effet, même si tous les exercices portent sur l'accord du participe passé employé avec « avoir », le mouvement des questions et le renouvellement des angles de questionnement procurent une dynamique presque récréative censée intéresser l'élève sans jamais l'ennuyer tout en lui inculquant ingénieusement la règle.

La deuxième leçon du niveau 6^e/5^e aborde l'accord du participe passé des verbes pronominaux. Elle démarre par une précision faite par le rédacteur. Celle-ci indique que même si les participes passés pronominaux se réalisent toujours avec l'auxiliaire « être », leurs principes d'accord tangent invariablement selon les cas vers les modèles qui régissent les verbes « avoir » ou « être ». Cette fluctuation des participes passés pronominaux complexifie leur assimilation chez beaucoup d'apprenants de la grammaire française, qu'ils soient locuteurs natifs ou non. Ainsi, les préceptes édictés disent que le participe passé s'accorde en nombre et en genre avec le sujet du verbe dans les deux situations suivantes (2018 : 215) : « *quand le verbe n'existe qu'à la forme pronominale* » ou « *quand le verbe change de sens en devenant pronominal* ». Si la présence du COD (complément d'objet direct) est avérée, le participe passé se lie avec le pronom réfléchi. De même, il y a accord lorsque le COD est stationné avant le verbe. Cependant, il y a invariabilité quand le COD est placé après le verbe ou s'il y a absence de COD. Telles sont grosso modo les conventions grammaticales, ayant trait aux participes passés – délivrées aux collégiens des classes de 6^e et 5^e.

2 – 3 Les accords du PP en classes de 4^{ème} et 3^{ème}

L'ouvrage de ces deux classes n'a consacré qu'une seule leçon aux accords du participe passé. Elle correspond aux pages 206-210. A l'instar du manuel précédent, c'est un texte illustratif suivi d'observations qui ouvre la leçon. Il s'agit ici des premières lignes du roman *L'aventure ambiguë* du sénégalais Cheikh Hamidou Kane. Ensuite, un rappel lapidaire est proposé aux élèves à propos des participes passés utilisés avec « être », « avoir » et les cas des verbes pronominaux. Puis, un résumé - encadré en violet et récapitulant les points liés aux pronominaux - referme la leçon. En réalité, celle-ci est une révision des notions apprises en classes de 6^e et 5^e. Les exercices sont au nombre de vingt-cinq ; ils sont suivis d'une dictée préparée jointe à des questions.

Les règles touchant les verbes pronominaux reviennent d'abord sur la nécessité d'accorder le participe passé en fonction de la nature du sujet : nature numérique et générique. Ensuite, le curseur est mis sur le cas des verbes de « *sens réfléchi ou réciproque* » (2018 : 207) :

Le participe s'accorde avec le pronom réfléchi quand il est COD (...); avec un autre COD placé avant le verbe, quand le pronom réfléchi est COI (...). Le participe passé reste invariable lorsque le pronom réfléchi est COI, et qu'il n'y a pas de COD (...) ou qu'il a un COD placé après le verbe (...).

Les exercices portant sur les accords des verbes pronominaux des classes de 4^e/3^e sont au nombre de huit. Ils sont plus relevés que ceux du manuel précédent. Cet état des choses est logique. Ainsi, les consignes demandent-elles aux élèves de mettre des phrases « *à la forme passive, puis à la forme pronominale de sens passif* » ou bien « *à la forme active tout en respectant le temps des verbes* ». De plus, des justifications d'accord sont demandées aux apprenants, des définitions de fonction du « *pronom se* » et des réécritures de texte au passé composé.

Le durcissement des exercices est la seule plus-value constatée comme différence entre les deux ouvrages, quant aux accords des participes passés. Qu'en est-il de la réception de ces règles par les jeunes collégiens sénégalais ?

Notre étude ne s'est pas attardée sur ce volet de l'équation. Néanmoins, les travaux de Carolle Biyeyeme Nguema (2014 : 88-89) donnent une idée sur la question :

Nous avons constaté que les élèves des établissements de notre choix, commettaient tous les mêmes erreurs d'accord du participe passé. Il s'agit des erreurs dues à la confusion des infinitifs en « er » et les participes passés en « é » ; à la mauvaise attribution des morphèmes finaux aux participes passés employés avec l'auxiliaire « avoir » et l'auxiliaire « être » ; aux confusions des désinences verbales affectées aux participes passés des verbes pronominaux.

En tout état de cause, la maîtrise des accords du participe passé demeurent complexe pour beaucoup d'élèves (et d'anciens élèves devenus adultes) dans toute la zone francophone. Aussi, de temps en temps, des voix de spécialistes s'élèvent-elles pour appeler à la simplification de ces règles, voire à l'élimination de certaines d'entre elles. A notre avis, les pays africains d'expression française doivent – sans attendre quiconque – se lancer sur cette voie.

Conclusion

Les participes passés occupent une place importante dans le dispositif grammatical de la langue française. Leur apprentissage dans les collèges du Sénégal, à travers les deux ouvrages au programme, repose sur trois axes : les participes passés employés avec le verbe « être », ceux utilisés avec l'auxiliaire « avoir » et le cas des verbes pronominaux. Cela dit le contenu des leçons dans les deux manuels, sur le sujet qui nous préoccupe, est presque identique.

Toutefois, les exercices sont riches, nombreux et variés. L'absence d'un volet consacré aux corrigés des exercices pourrait être considérée par d'aucuns comme une lacune. Cependant nous pensons que les éléments grammaticaux fournis par les concepteurs, additionnés à un bon encadrement du professeur, aideront inmanquablement l'élève à cerner les fameuses règles d'accord du participe passé.

Par ailleurs, à une époque où la baisse de niveau des élèves est fréquemment évoquée dans de nombreux pays, il est étonnant que l'enseignement de la grammaire française s'arrête en classe de 3^{ème} au Sénégal ; c'est-à-dire au niveau du cycle collégien. En effet, une fois devenu lycéen, l'apprenant sénégalais n'aura plus affaire à cette discipline sauf s'il choisit de poursuivre ses études universitaires en lettres modernes ou linguistique française. Par ailleurs, nous faisons partie de ceux qui souhaitent vivement le retour de la dictée dans nos lycées et son intégration dans nos... universités.

Références bibliographiques

1 – Audet, Charles-Henri. (1996), « L'accord du participe passé en une seule règle », in *La structuration conceptuelle du langage*, pp 1 – 19.

2 – Bessler, Paul. (1999), *Une analyse morphosyntaxique de l'accord grammatical en français*. Presse Université Laval, 152 pages.

3 – Biyeyeme Nguema, Carolle. (2014), *L'accord du participe passé vu par les élèves de 3e de Libreville. Analyse et propositions didactiques*. Mémoire de Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), Libreville : Ecole normale supérieure (ENS).

4 – Buchard, Anne et Carlier, A. (2008), « *La forme verbale « être + participe passé » en tant que marqueur d'aspect et de structure argumentale : une*

typologie graduée », in Congrès mondial de linguistique française. Paris, Institut de Linguistique française, pp 2421-2437.

5 – Désilets, Mario. (2019), « *Le participe passé : hier, aujourd'hui et demain* », in Histoire de la grammaire, volume 25, n°3.

6 – Grévisse, Maurice. (1986), Le bon usage. Paris-Gembloux : Duculot.

7 – Lefèvre, Claire. (1986), « *L'accord du participe passé en français : accord = Cas* », in Revue québécoise de linguistique, n°15 (2), pp 121-133.

8 – Puren, Christian. (2001) « *Outils et méthodologie d'analyse des manuels de langue. L'exemple des procédures d'enseignement/apprentissage de la grammaire* », in ILIAD (International languages service at a distance », pp 1-19.

Manuels au programme

1 – IPAM (Institut pédagogique africain et malgache), 2018, Grammaire du français 6^e/5^e, Editions classiques d'expression française (EDICEF), 272 pages.

2 - IPAM (Institut pédagogique africain et malgache), 2018, Grammaire du français 4^e/3^e, Editions classiques d'expression française (EDICEF), 288 pages.